



Cumul d'heures de formation sur un ancien contrat CDI

Par **Rager Sebastien**, le **08/11/2016** à **13:57**

Bonjour,

Je voulais savoir si mes droits à la formation accumulés de 2007 à 2015 (contrat CDI) sont perdus ou si je peux toujours m'en prévaloir.

Ce contrat s'est donc terminé en 2015 après une rupture conventionnelle.

Si je peux toujours en bénéficier, quelle est la marche à suivre ?

Dois-je en informer mon ancien employeur ?

Merci à vous.

Par **P.M.**, le **08/11/2016** à **15:07**

Bonjour,

En tout cas depuis 2015, il s'agit normalement du [Compte Personnel de Formation](#) utilisable tout au long de la vie professionnelle...